

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 17 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 17 juillet 2024, a arrêté **un** projet de loi du pays, adopté **un** projet de délibération du Congrès et **neuf** arrêtés et a examiné **21** dossiers d'étrangers.

Projet de loi du pays

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de loi du pays portant diverses mesures d'urgence en faveur de la caisse locale de retraites (CLR) et relatives à l'attractivité du secteur public.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des mesures d'urgence au profit de la caisse locale de retraites (CLR) ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant diverses mesures d'urgence en faveur de la CLR et relatives à l'attractivité du secteur public.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des mesures d'urgence au profit de la caisse locale de retraites (CLR) ».*

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'association « Comité calédonien de la Charte Romain Jacob ».

Née en 2014 de la volonté de personnes vivant avec un handicap, la charte Romain Jacob a été rédigée par et pour elles, avec des représentants des administrations sous l'égide de l'association Handidactique. La charte s'articule autour de douze recommandations reposant sur les principes :

- d'égalité de traitement des personnes en situation de handicap ;
- d'accessibilité aux soins dans les structures sanitaires et médico-sociales ;
- de droit au répit ;
- d'accès à l'emploi ;
- d'aide aux aidants ;
- et d'inconditionnalité de l'accompagnement au quotidien.

Elle s'inscrit notamment dans les orientations des politiques publiques nationales, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Après un travail conjoint entamé depuis 2022 entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Médipôle, plusieurs partenaires locaux tels que des institutions et des acteurs de la santé et du médico-social, ont signé cette charte le 8 décembre 2023. Ils expriment ainsi leur volonté de collaborer pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.

Pour rendre concrète cette coopération, il est proposé de créer un « comité calédonien de la Charte Romain Jacob » sous forme associative, en partenariat avec l'association Handidactique, afin de structurer de manière cohérente et effective les mesures liées à la mise en œuvre de cette charte.

Ce comité se compose des institutions, des provinces, des professionnels de santé, des établissements de soins mais également du tissu associatif et des personnes en situation de handicap. Il vient en soutien aux initiatives en cours et à venir dans le domaine du handicap.

La Nouvelle-Calédonie est représentée au sein de ce comité par le président du gouvernement ou son représentant.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction et a habilité le président du gouvernement à la signer.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris acte de la fermeture du lycée professionnel Pétro-Attiti à Rivière-Salée à Nouméa.

Les exactions commises depuis le 13 mai 2024 ont entraîné d'importants dégâts au lycée professionnel Pétro-Attiti, empêchant sa réouverture. Sa reconstruction ne pourra être assurée ni techniquement, ni financièrement pour la rentrée scolaire 2025.

La validation de cette fermeture permet au vice-rectorat, direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie (VR-DGE), de proposer dans un premier temps une nouvelle carte des formations pour la rentrée 2025, en ouvrant les formations nécessaires à la poursuite d'études des élèves de première et terminale et à l'affectation des élèves de seconde dans les lycées existants.

Dans un second temps, le VR-DGE proposera un projet plus large de révision de la carte des formations, incluant l'ouverture de formations nouvelles qui répondent aux évolutions des attentes et des besoins du tissu économique et de la société. Cette révision sera corrélée aux possibilités financières de reconstruction d'un projet sur site de Rivière-Salée et/ou d'extension de plateaux techniques des lycées professionnels existants.

Enfin, acter cette fermeture permettra d'ouvrir une priorité à la réaffectation des personnels de Pétro-Attiti faisant l'objet d'une mesure dite « de carte scolaire », tout en mettant à jour les formations ouvertes aux élèves en vue de leur orientation.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le projet de convention d'avance de trésorerie remboursable avec l'Agence France Trésor (AFT) pour faire face aux conséquences financières des émeutes de mai 2024 et a habilité le président du gouvernement à signer le contrat afférent.

Cette avance de trésorerie remboursable, d'un montant de 11 933 174 224 francs, vise à permettre le financement :

- du chômage lié à la crise actuelle, à hauteur de 7,2 milliards de francs. Une somme qui s'ajoute aux 6,085 milliards de francs octroyés à la CAFAT lors de la décision modificative n°1 ;
- du déficit du système électrique afin d'éviter la rupture de trésorerie d'Enercal (1,7 milliard de francs);
- du déficit des comptes sociaux, ainsi que de celui de la CLR (pour un total de 630 millions de francs).

De plus, cette avance permettra de soutenir la trésorerie de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du versement du fonds intercommunal de péréquation (FIP) aux communes et celui des dotations aux provinces.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le projet de contrat de financement avec la caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la reconstruction des établissements d'enseignement et de formation et a habilité le président du gouvernement à signer le contrat.

L'économie de la Nouvelle-Calédonie est profondément affectée depuis le début des événements survenus le 13 mai 2024. C'est le cas des recettes fiscales qui alimentent la trésorerie du territoire, ainsi que l'ensemble des collectivités, des organismes et des établissements publics.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie a évalué son besoin de trésorerie afin d'être en mesure de verser la fiscalité nécessaire aux collectivités et aux établissements publics et de financer le chômage partiel spécifique.

La CDC (Banque des territoires) consent ainsi à soutenir financièrement la Nouvelle-Calédonie, à travers la mise en place d'un prêt-relai exceptionnel d'un montant de 5 996 587 100 francs qui permettra d'alimenter la trésorerie de la Nouvelle-Calédonie.

Ce prêt est adossé à une opération de reconstruction des établissements d'enseignement touchés par les émeutes, qui se réalisera ultérieurement.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a revalorisé les taux du salaire minimum garanti (SMG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG).

Compte tenu de la hausse de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 0,91% au mois de juin 2024, il convient de revaloriser le SMG et le SMAG.

Ainsi, à compter du 1^{er} août :

- le SMG est fixé à 985,42 francs brut horaire, soit 166 536 francs brut mensuel ;
- le SMAG est fixé à 837,61 francs brut horaire, soit 141 556 francs brut mensuel.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Nicole Noilhetas en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marion Arbes en qualité de chef du service de l'offre et de la qualité des soins de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC), à compter du 1^{er} août 2024.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Leslie Levant en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet pour une durée de six mois.

Arrêté de désignation

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1341/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur, de l'égalité des chances, de la santé scolaire, de la famille, de l'égalité des genres, de la lutte contre les violences conjugales et de la cause du bien-être animal.

Ainsi, Alexandre Ribère est remplacé au sein de différentes instances par :

- Nicole Travain en qualité de suppléante du représentant de la Nouvelle-Calédonie à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) ;
- Tiaré Le Goff en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration de l'institut d'administration des entreprises (IAE) de l'UNC ;
- Danielle Guaenere en qualité de suppléante du représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'institut universitaire de technologie de Nouvelle-Calédonie (IUT).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **11** titres de séjour, dont trois au titre « vie privée et familiale ». Il a également accordé **trois** autorisations de travail et **sept** renouvellements d'autorisations de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.